

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>HUILE DE COUPE</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>150-X</b>

**APPELLATION CHIMIQUE**

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CANUTEC : (613) 996-6666

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation Chimique. Description	Numéro CAS	% max	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
--	---------------	----------	-------------------------------------	--------------------------------------

CE PRODUIT N'EST PAS UNE SUBSTANCE CONTRÔLÉE WHMIS

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	>274 °C (525.2°F)	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	0 mm Hg @ 20°C (68°F)
<b>Point de congélation en °C</b>	0°C (32°F)	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	20 kg/m <sup>3</sup> @ 15°C (59°F)	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.	<b>Seuil odoriférant</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.	<b>Viscosité</b>	3.9-4.5 @ 40°C (104°F)
<b>Coefficient de partition (K<sub>ow</sub>)</b>	Non disponible.	<b>Autres solvants</b>	Solvants hydrocarbures
<b>Aspect et odeur</b>	Liquide jaune pâle, odeur d'hydrocarbure.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

<b>Point d'ignition</b>	135°C (275°F)		
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	.030 oz /par pied cube	<b>UEL</b> Non disponible.
<b>Extincteur</b>	CO <sub>2</sub> , extincteur sec, mousse, eau sous forme de brume.		
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	Ce produit va brûler et son déversement est très glissant. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas entrer dans un espace réduit sans être équipé d'un respirateur autonome positif ainsi que de vêtement protecteur approprié. N'utiliser que de l'eau sous forme de brume. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés. De l'eau peut être utilisée pour éloigner des déversements.		
<b>Feux spéciaux et risques d'explosion</b>	Du monoxyde et dioxyde de carbone sont produits lors de la combustion.		

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter toute chaleur excessive, les flammes nues et autres sources d'ignition.
<b>Incompatibilité</b>	Les oxydants forts
<b>Produits dangereux de d/composition</b>	Aucun.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

<b>Yeux</b>	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
<b>Peau</b>	Laver les régions affectées avec de l'eau et du savon pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
<b>Inhalation</b>	Du fait d'une pression de vapeur faible, ce produit n'est pas considéré comme étant un risque d'inhalation. Déplacer la victime à l'air frais.
<b>Ingestion</b>	Ne pas provoquer un vomissement. Protéger un éventuel déplacement dans les poumons en tournant la victime sur leur côté gauche. Obtenir une assistance médicale immédiatement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



<b>Notes au médecin</b>	En temps normal, les huiles lubrifiantes possèdent une faible toxicité orale. L'injection sous cutané sous haute pression pourrait avoir des conséquences graves nécessitant un traitement médical urgent.
-------------------------	--

## B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** Inhalation, la peau.

### ▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

<b>Yeux</b>	Ce produit est en pratique un non irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Ce produit peut être un faible irritant pour la peau. Un contact prolongé et périodique avec la peau peut provoquer un dégraissage et un séchage de la peau, résultant ainsi en une irritation cutanée et/ou dermatite.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation des brumes et/ou vapeurs d'une huile chaude peut causer une irritation de la trachée respiratoire. Une exposition à long terme à la brume d'huile peut résulter en une fibrose pulmonaire bénigne.
<b>Ingestion</b>	Non disponible.

### ▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

<b>Cancérogène</b>	Aucun.
<b>Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction</b>	Aucun.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Un contact prolongé peut causer une irritation.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Peut être légèrement irritant pour la trachée respiratoire.
<b>Matériaux synergiques</b>	Aucun.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Protection de la vue, du visage et des mains</b>	Porter des lunettes de sécurité pour produits chimiques et/ou un bouclier plein figure si le produit est situation ou il pourrait gicler dans les yeux. Utiliser en tout temps des gants conçus pour l'huile (nitrile, néoprène ou PVC). Des vêtements spéciaux (survêtement, tablier) devraient être portés à l'intérieur d'espaces de travail restreints ou le risque d'exposition cutané est plus grand.
<b>Protection respiratoire</b>	Si l'exposition dépasse les limites d'une exposition occupationnelle, utilisez un respirateur approprié et approuvé NIOSH. Si la contamination aérienne est élevée (huile chauffée), utilisé un respirateur à cartouche chimique avec cartouche pour vapeurs organiques de concert avec le filtre à particules P95.
<b>Ventilation</b>	Dans le but de maintenir des limites d'exposition acceptables, une ventilation mécanique est recommandée. Une ventilation locale est recommandée s'il y a présence de brume d'huile Ou si les limites locales sont dépassées. L'apport d'air frais doit toujours égalée l'air de sortie (globalement ou localement).
<b>Autres</b>	Consulter OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0



**SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)**

<p><b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b></p>	<p>Éliminer toutes sources d'ignition. Isoler la zone à risque et restreindre l'accès. Utiliser un appareil respiratoire adéquat ainsi que de vêtements protecteurs. Si possible, arrêter la source du déversement. Contenir le déversement avec des digues. Pour des déversements importants enlever avec des moyens mécaniques et mettre dans des contenants. Les résidus et les petits déversements peuvent être récupérés avec des matériaux absorbants et placés dans des contenants étanches. Rincer la région atteinte avec de l'eau pour éliminer les résidus restants. <u>Avertir les autorités environnementales.</u></p>
<p><b>Élimination des résidus</b></p>	<p><u>Les priorités de l'élimination des résidus (dépende du volume, des concentrations des résidus) sont :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Recycler.</li> <li>2- Récupération énergétique.</li> <li>3- Incinérer.</li> <li>4- Disposer à un centre spécialisé.</li> </ol> <p>Ne pas essayer de brûler les résidus sur place. L'incinération ne se fait qu'à un centre d'incinération autorisé par les autorités compétentes. Transférer les terres et matériaux contaminés vers un site d'enfouissement autorisé. Bloquer les drains et rigoles dans le but d'empêcher les contaminants et les produits extincteurs de fuir vers les égouts, rivières et autres. Les réglementations provinciales exigent et les réglementations fédérales peuvent exiger quelles soient averties en cas de fuite. Les régions contaminées doivent être nettoyées et remises en condition d'origine ou en condition en accord avec les autorités compétentes.</p>

**SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<p><b>Entreposage</b></p>	<p>Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. À l'abri des sources de chaleur et des sources d'ignition.</p>
<p><b>Manutention</b></p>	<p>Éviter de respirer les vapeurs et d'être en contact avec la peau de façon prolongée et répétée. Éviter la chaleur excessive, les flammes et les sources d'ignition. Ne pas manipuler ou entreposer à des températures excédant 60 °C (140 °F). Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Pratiquer une bonne hygiène personnelle.</p>
<p><b>Classification Relative à l'expédition</b></p> <p>•DOT• <b>Classes de danger</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li> </ul>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



HMIS

Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

## SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

## SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### • RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.  
SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

### • RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System